

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

et

Délégation luxembourgeoise auprès du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux

Procès-verbal de la réunion du 6 juin 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Echange de vues sur la situation internationale
2. Compte rendu sur la mission d'observation des élections locales en Albanie
3. Avis de la commission sur la participation luxembourgeoise à la mission EULEX Kosovo
4. Rapport annuel Benelux 2010
5. Dossiers européens :
- Tableau des dossiers transmis entre le 30 mai et le 3 juin 2011
6. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Marc Angel, M. Félix Braz, Mme Lydia Mutsch, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Gilles Roth, membres de la Délégation luxembourgeoise auprès du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux

Mme Anne Moes, Mme Munhowen, MAE
M. Daniel Gengler, MAE

Mme Rita Brors, Service des Relations internationales

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

1. Echange de vues sur la situation internationale

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

2. Compte rendu sur la mission d'observation des élections locales en Albanie

Les représentants du Ministère des Affaires étrangères informent sur la mission d'observation des élections locales en Albanie à laquelle cinq observateurs luxembourgeois ont participé du 5 au 12 mai 2011. Certaines irrégularités ont été détectées par les observateurs internationaux. Les observateurs locaux désignés par les Partis politiques ont essayé d'influencer les électeurs. Lors du dénombrement qui s'est déroulé pendant 12 heures par jour, des différends entre les acteurs locaux se sont manifestés. Les agents locaux dans les bureaux d'élection étaient mal informés sur la procédure. Des bulletins qui n'ont pas été déposés dans l'urne correcte ont été comptés. La première publication des résultats de l'élection du bourgmestre de Tirana s'est faite le 14 mai, le candidat du Parti gouvernemental ayant eu une avance de 10 voix sur son adversaire. Un deuxième dénombrement a commencé le 18 mai et a eu pour résultat, le 24 mai, que le candidat au poste de bourgmestre de Tirana du Parti gouvernemental a gagné avec 80 voix sur son adversaire. La Commission électorale centrale a été dominée par le Parti démocratique majoritaire. L'OSCE a publié son rapport le 24 mai, avant la fin du deuxième dénombrement. Le Parti socialiste a ensuite introduit une demande d'arbitrage international. Au niveau parlementaire, le Parti socialiste ne participe toujours pas aux sessions, suite aux irrégularités survenues lors des élections législatives.

3. Avis de la commission sur la participation luxembourgeoise à la mission EULEX Kosovo

Le représentant du Ministère des Affaires étrangères fait savoir qu'il s'agit de prolonger jusqu'au 14 juin 2012 le mandat donné depuis 2008 de participer à la mission EULEX Kosovo, opérationnelle depuis 2009. L'avant-projet de règlement grand-ducal vise en outre à étendre la possibilité de participer à ladite mission à des agents issus des douanes et accises, de la magistrature, des établissements pénitentiaires et des services de secours. Actuellement, un agent de la Police grand-ducale est sur place, un deuxième étant affecté en juillet. Les vacances de postes auprès de la mission EULEX Kosovo touchent différents domaines, le déficit en agents douaniers étant parmi les plus criants. Suite à un appel à candidature lancé en février, sept agents de la Douane se sont manifestés pour une éventuelle participation à la mission. La participation du Luxembourg est très bien vue, les agents envoyés à cette mission disposant de bonnes connaissances linguistiques.

Débat

Il est précisé au cours de la discussion qu'il est difficile de répondre aux vacances de postes de magistrats. Depuis la signature des accords avec la Serbie sur l'échange d'informations concernant le crime organisé, les Kosovars sont devenus plus réticents envers la mission EULEX, jugeant qu'il s'agit d'une ingérence dans les affaires intérieures. Le Luxembourg n'a pas encore pu faire participer des magistrats parce que les règlements grand-ducaux se sont jusqu'ici limités à la participation d'agents de la Police. Ce n'est qu'au cours d'une entrevue avec un responsable de la mission EULEX en décembre 2010 que le besoin de participants issus d'autres ressorts a été évoqué.

Répondant à la critique d'un membre de la commission que les agents détachés continuent à relever de l'autorité du Ministre de leur ressort respectif, la représentante du Ministère des Affaires étrangères explique que cette disposition est prévue par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations de maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales. Pour procéder d'une autre manière, la loi devrait être modifiée.

Le chiffre de participants indiqué dans les règlements grand-ducaux afférents est toujours un nombre maximal, une certaine marge de manœuvre étant nécessaire parce que le laps de temps entre l'appel à candidature et le déploiement est très court.

Il est proposé de mieux informer le public sur les missions internationales et les opportunités qui peuvent en découler.

La commission se prononce à l'unanimité pour la prolongation de la mission EULEX Kosovo et l'extension du champ d'application à des agents issus des douanes et accises, de la magistrature, des établissements pénitentiaires et des services de secours.

4. Rapport annuel Benelux 2010

Le Président de la délégation luxembourgeoise auprès du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux fait savoir que sous présidence belge puis néerlandaise, les travaux du Conseil interparlementaire ont quelque peu perdu d'élan. Les trois domaines clés de la coopération du Benelux sont :

- le marché intérieur et l'Union économique,
- le développement durable,
- la Justice et les Affaires intérieures.

La délégation luxembourgeoise a mis l'accent sur le marché de l'électricité unifié pour promouvoir les éoliennes offshore. La Suisse et l'Autriche s'intéressent à des projets élaborés dans le cadre du Benelux. Les efforts d'introduire un système de péage commun sur les autoroutes n'a pas encore mené à des résultats concrets. Aucun élément nouveau n'est à signaler en ce qui concerne l'amélioration des infrastructures ferroviaires entre Bruxelles et Luxembourg, la liaison entre Bruxelles et Strasbourg se faisant plus rapidement via Paris. Dans le domaine du développement durable, une meilleure coopération entre les Parc naturels des Ardennes, de l'Eifel et de l'Oesling est envisagée, mais il est difficile d'arriver à des résultats concrets. Les problèmes de migration dans le cadre des

accords de Schengen et du Traité de Prüm ont été discutés. Les tendances d'étendre le Benelux vers des régions avoisinantes, notamment la Rhénanie du Nord-Westphalie (RNW), sont préoccupantes parce que le Luxembourg risque de perdre en poids au sein du Benelux. Certains semblent viser le but de créer un espace européen à l'instar de l'espace de la Danube qui regroupe neuf pays.

Le Vice-Président du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux ajoute que le Traité Benelux a été prolongé en 2008. Les relations entre l'exécutif et le Conseil interparlementaire sont bonnes. Il est parfois difficile de trouver des dates convenant aux trois délégations pour les réunions des commissions, mais en règle générale, les trois sessions plénières par an sont bien préparées. L'orateur est d'avis que la signature de l'accord sur la coopération dans le domaine des éoliennes offshore en décembre 2010 a été l'événement phare de la coopération du Benelux.

Débat

Plusieurs membres de la commission prennent position au cours de la discussion. Il peut en être retenu ce qui suit.

Le rapport annuel Benelux est émis par le Secrétariat général du Benelux. Les Ministères des Affaires étrangères des trois pays émettent en outre un rapport commun sur les domaines de la coopération entre les pays du Benelux. Ce document sera communiqué aux membres de la commission par courrier électronique.

Des entrevues pour concertation entre les Ministres du Benelux se tiennent souvent avant les Conseils à Bruxelles. Il serait donc intéressant d'inviter des Ministres aux réunions de la délégation auprès du Conseil interparlementaire pour mieux connaître les positions respectives. Sous Présidence luxembourgeoise du Conseil interparlementaire, des Ministres ont régulièrement été invités aux sessions plénières.

Le Traité Benelux limite clairement la coopération entre les trois Etats nationaux et a créé des institutions communes. Parallèlement à la coopération parlementaire se fait la coopération au niveau consulaire et diplomatique. Il est proposé d'inviter le Ministre des Affaires étrangères à une entrevue pour discuter sur la question de savoir si le Traité de Benelux ou les institutions du Benelux sont mis en danger par l'attitude des Etats participants. Le Benelux a beaucoup d'avantages sur le modèle d'une coopération transfrontalière régionale à l'instar de la Grande Région qui est souvent bloquée par des différences au niveau des compétences des différentes entités.

Le Benelux a assumé pendant 50 ans le rôle d'un « laboratoire européen ». La situation au Benelux est devenue plus difficile avec les problèmes institutionnels survenus en Belgique. Souvent, la Belgique n'est plus représentée par un Ministre compétent mais les compétences ont été redistribuées à plusieurs niveaux, y compris les Régions. En conséquence, les Pays-Bas s'orientent plutôt vers les pays du Nord (Grande-Bretagne, Allemagne).

Il est proposé de diffuser aux commissions parlementaires sectorielles concernées les réponses de l'exécutif aux recommandations du Conseil interparlementaire. Le secrétariat du Conseil interparlementaire vient d'élaborer une liste des réponses intervenues. Un certain nombre de recommandations n'ont pas été suivies d'une réponse de la part de l'exécutif.

5. Dossiers européens :
- Tableau des dossiers transmis entre le 30 mai et le 3 juin 2011

Après discussion, le tableau est adopté sans modification.

6. Divers

Il est proposé d'inviter le Ministre des Affaires étrangères à une entrevue au sujet de la situation actuelle en Turquie, notamment en ce qui concerne les élections, les relations avec l'Union européenne, la question chypriote et le projet d'oléoduc « Nabucco ».

Une autre proposition avancée est de discuter avec le Ministre des Affaires étrangères sur le Rapport sur le financement des bombes à sous-munition (BASM). Un membre de la commission informe sur une conférence qui a eu lieu à ce sujet et à laquelle ont participé les Partis représentés à la Chambre des Députés.

Le Président de la commission informe sur la récente session plénière de la Conférence des Organes spécialisés dans les Affaires communautaires (COSAC) à Budapest.

Luxembourg, le 8 août 2011

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot